CONSEIL PERMANENT DE OEA/Ser.G

 L’ORGANISATION DES ÉTATS AMÉRICAINS CP/CAJP-3565/21 rev. 5

 2 juin 2021

COMMISSION DES QUESTIONS JURIDIQUES ET POLITIQUES Original: espagnol

RÉUNION DE TRAVAIL TECHNIQUE AFIN DE RENFORCER LA COOPÉRATION

AVEC LA COUR PÉNALE INTERNATIONALE

PROGRAMME

(3 juin 2021 – Réunion virtuelle)

(Approuvé par la CAJP à sa réunion du 18 mars 2021)

RÉUNION DE TRAVAIL TECHNIQUE AFIN DE RENFORCER LA COOPÉRATION

 AVEC LA COUR PÉNALE INTERNATIONALE

PROGRAMME

Date : 3 juin 2021

Heure : 16 h 00 – 17 h 30

Lieu : virtuel

Aux termes de sa résolution Promotion du droit international [AG/RES. 2930 (XLIX-O/19)], l’Assemblée générale a établi le mandat de tenir une réunion de travail technique incluant un espace de dialogue de haut niveau dans le cadre duquel seront discutées « des mesures propres à renforcer la coopération avec la Cour pénale internationale ».

Le paragraphe cinq de la section iv sur la Cour pénale internationale de ladite résolution établit ceci :

5. D’exprimer sa satisfaction pour la coopération entre l’Organisation des États Américains et la Cour pénale internationale en matière de droit pénal international, d’inviter instamment le Secrétariat général à continuer de renforcer cette coopération dans le domaine de ses compétences et de demander au Conseil permanent de tenir, au cours du second semestre 2020, une réunion technique de travail qui devra inclure l’organisation d’un dialogue de haut niveau entre les représentants permanents de tous les États membres et porter sur des mesures propres à renforcer la coopération avec la Cour pénale internationale. D’arrêter que la Cour pénale internationale, des organisations et des institutions internationales et la société civile seront invitées à coopérer et à participer à cette réunion de travail.

ORDRE DU JOUR

1. Allocution du Président de la Commission des questions juridiques et politiques, l’Ambassadeur Josué Fiallo, Représentant permanent de la République dominicaine près l’OEA.
2. Allocution du Directeur du Département du droit international de l’OEA, Dante Negro.
	* [Allocution](http://scm.oas.org/pdfs/2021/CP44110SNegro.doc)
3. Dialogue de haut niveau sur les mesures propres à renforcer la coopération avec la Cour pénale internationale :
* Exposé d’un représentant de haut niveau de la Cour pénale internationale

Mme Fatou Bensouda, Procureure de la Cour pénale internationale

* + - [Biographie](http://scm.oas.org/pdfs/2021/CP44114SBensouda.docx)
* Exposé de représentants d’autres organes de la Cour pénale internationale, d’organisations internationales et de la société civile
	+ Mme Silvia Fernández De Gurmendi, Présidente de l’Assemblée des États parties au Statut de Rome.
		- Biographie: [español](http://scm.oas.org/pdfs/2021/CP44110SFernandez.doc) / [English](http://scm.oas.org/pdfs/2021/CP44110EFernandez.doc)
		- [Exposé](http://scm.oas.org/pdfs/2021/CP44110SFernandez.pdf)
	+ Mme Olga Herrera Carbuccia, ancienne Juge de la Cour pénale internationale.
		- [Biographie](http://scm.oas.org/pdfs/2021/CP44110SHerrera.docx)
		- [Exposé](http://scm.oas.org/pdfs/2021/CP44123SHerrera.docx)
	+ M. Tucapel Jiménez Fuentes, Député de la République du Chili, membre du Réseau de parlementaires pour l’action mondiale (PGA).
		- [Biographie](http://scm.oas.org/pdfs/2021/CP44114STucapel.docx)
		- [Exposé](http://scm.oas.org/pdfs/2021/CP44114STucapelPresentacion.docx)
* Interventions des délégations des États membres

CP44123F01